

RESOLUTION

La Chambre des Députés

- vu le rapport du réviseur des comptes du Médiateur qui estime que *«le tableau des recettes et des dépenses (...) du Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au règlement financier et comptable intérieur du Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg»*;

- vu l'accord de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avec le rapport du réviseur des comptes marqué suite à l'analyse des comptes en question lors de sa réunion du 5 décembre 2016;

approuve

les comptes de l'exercice 2015 du Médiateur.



Diane Adehm